

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 23 septembre 2021

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

23-09-2021-04

Date de convocation le 16/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 1

Votants : 13

Le vingt-trois septembre mille vingt et un à dix-sept heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, DAUBAS, ETCHART, GRAUX ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Etaient absents excusés : Mmes CAZENAVE, GUITTONEAU

Procurations : Mme LOQUET a donné procuration M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : M.HILLOOU

**OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE EN TERRAIN PRIVÉ DE
CANALISATION D'EAU POTABLE**

Le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement du lotissement THALMANN à Mont. Le Syndicat Gave et Baïse a dû déplacer une canalisation d'eau pour raccorder la parcelle BE 87.

La commune de Mont a accepté le passage de la canalisation sur une parcelle communale BE 79. Une convention de servitudes de passage en terrain privé doit être rédigé entre la Commune et le Syndicat Gave et Baïse.

Considérant l'intérêt de ces travaux, après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer la convention pour autorisation de passage en terrain privé de canalisations d'eau potable

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Envoyé en préfecture le 01/10/2021

Reçu en préfecture le 01/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216403964-20211001-23092021_04-DE